



AVIS PUBLIC

PROJET DE STABILISATION DE LA BERGE DU FLEUVE SAINT-LAURENT DEVANT LE PARC DE LA COMMUNE À VARENNES

AVIS PUBLIC est donné afin d'informer la population du début de l'évaluation environnementale du projet qui consiste à stabiliser les berges du fleuve Saint-Laurent dans les limites du parc de la Commune à Varennes par des techniques mixtes d'enrochement et de génie végétal. Quatre types d'aménagements sont proposés pour une longueur totale de 1 240 mètres de berge et pour une superficie estimée à 4 535 mètres carrés situés dans le littoral du fleuve. Le projet propose également la mise en place d'îlots enrochés parallèles aux rives du parc dans deux secteurs.

Pour plus d'information, la population peut consulter l'avis de projet déposé par la Ville au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse suivante: www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

Toute personne ou tout groupe peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 15 février 2024, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros suivants : Renseignements généraux 1-800-561-1616 ou à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique 418-521-3933 et sur le site Internet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/inter.htm. Cet avis est publié par la Ville de Varennes conformément à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
Donné à Varennes le 16 janvier 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,
Mylène Rioux, OMA

-P015006-1